

Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle

Code : CC124 -

Conditions d'accès :

Public concerné :

Conseillers mission locale, en insertion et formation professionnelle conseiller formation, conseiller en orientation professionnelle.. en exercice depuis au moins 2 ans.

Prérequis :

Être en exercice sur des fonctions AIOA (Accueil information orientation accompagnement) et/ou de construction de parcours de formation, professionnel et personnel, depuis au moins 2 ans.

Objectifs :

En réponse aux nouvelles orientations de la loi 2014 sur la formation professionnelle, il s'agit de :

- monter en compétences des professionnels sur l'accompagnement et le conseil en évolution professionnelle s'adressant à tout public éligible au conseil en évolution professionnelle.
- faciliter leur appréhension de nouveaux contextes professionnels, de nouvelles problématiques d'évolution professionnelle, de nouveaux publics ...
- les accompagner dans l'évolution de leur posture professionnelle.

Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle

Code : CC124 -